

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 février 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1787)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 13

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 46 QUATER**

Rédiger ainsi cet article :

« À l'article L. 411-1 du code des procédures civiles d'exécution, les mots : « ou l'évacuation » sont supprimés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec l'article 10 A qui supprime le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 412-6 du code des procédures civiles d'exécution rendant sans objet le 2° de cet article.